

Anciens élèves – Modalités de réinscriptions Eveil Musical – Musique – Danse - Théâtre

Du mercredi 25 juin à partir de 14h au mardi 1er juillet 2025 inclus

Les élèves ne poursuivant pas leur scolarité au Conservatoire en 2025-2026 sont priés d'en informer le secrétariat dès maintenant par mail à : conservatoire.meudon@seineouest.fr ou en téléphonant au 01 46 29 32 96

1. Consultez les résultats d'examens affichés au conservatoire

2. Téléchargez les plannings des cours et le mode d'emploi IMUSE—REINSCRIPTIONS
(Voir Etapes 1 et 2 au verso de ce document)

3. Procédez à votre réinscription en ligne via votre Extranet Usager (Etape 3) :

<https://www.imuse-gpso.fr/extranet>

- **Pour les élèves ayant déjà un cours d'instrument**, le choix de l'horaire se fera début septembre auprès du professeur qui vous contactera directement.
- **Pour les élèves de 7 ans et + n'ayant pas encore de cours d'instrument**, merci d'indiquer 3 choix. Le service scolarité vous contactera au plus tard début septembre pour vous proposer un instrument.
Selon les disciplines et le nombre de places disponibles, des tests d'entrée pourront être organisés

Le cursus musical comprend 3 cours obligatoires : le **cours individuel** (instrument ou chant), le cours de **formation musicale** et le cours de **pratique collective** (dès la 2^{ème} année du 1^{er} Cycle instrumental)

Attention : la 3^{ème} discipline (pratique collective) est obligatoire pour tous les élèves dès le C1.2 instrumental

Les élèves du cursus Danse doivent s'engager à suivre l'ensemble des cours correspondant à leur niveau

Reprise des cours le lundi 15 septembre 2025

Informations pratiques :

Conservatoire à Rayonnement Départemental Marcel Dupré
7 Boulevard des Nations Unies – 92190 Meudon Tel. : 01 46 29 32 96 - Courriel : conservatoire.meudon@seineouest.fr
site internet : www.seineouest.fr/vos-services/culture-et-sport/conservatoires/inscriptions-et-tarifs

Horaires d'ouverture du service scolarité : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 10h à 18h – Mercredi : 9h30 à 18h

ETAPE 1 : Se rendre sur le site internet : www.seineouest.fr/vos-services/culture-et-sport/conservatoires/inscriptions-et-tarifs
- Télécharger le mode d'emploi « IMUSE — REINSCRIPTIONS » et le lire attentivement
- Télécharger les plannings des cours

ETAPE 2 : Simuler son tarif

- Télécharger la nouvelle grille 2025/2026
- Accéder au simulateur des tarifs si vous souhaitez calculer vos frais de scolarité pour l'année scolaire 2025/2026

ETAPE 3 :

Procéder à la réinscription en ligne

1. Enregistrez sur votre ordinateur toutes les pièces justificatives à fournir :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Et l'attestation de quotient familial délivrée par la CAF en 2025 (si vous en bénéficiez)
- Et l'avis d'imposition **2024 sur les revenus 2023** (toutes les pages) de l'élève, du couple ou de chaque parent

Vous pouvez importer ces pièces dans votre Extranet Usagers —onglet documents— avant ou après la période de réinscription mais impérativement avant le 12 juillet. Cela vous permettra de gagner du temps pour choisir le cours de formation musicale souhaité.

2. Le jour des réinscriptions, connectez-vous à votre Extranet Usagers et suivez les étapes comme indiqué dans le mode d'emploi.

- Un accusé de réception automatique attestera de la prise en compte de votre demande
- **Attention :** L'absence d'une des pièces justificatives demandées nécessaires au calcul des droits de scolarité donnera lieu à l'application du tarif plafond des droits de scolarité.
- Aucune pièce justificative ne pourra être envoyée par mail.

En vous connectant sur votre Extranet usagers à partir de fin juillet, vous aurez connaissance des cours attribués à l'élève pour la rentrée 2025/2026 sauf cours d'instrument (Choix de l'horaire auprès du professeur qui vous contactera directement en septembre)

Réinscription des Anciens élèves :
Du 25 Juin, 14h au 1er juillet inclus
Connectez-vous à votre Extranet Usagers en suivant le mode d'emploi « Imuse — réinscriptions » :
<https://www.imuse-gpso.fr/extranet>